

Séance du 11 mai 2021

DCM N° 2021-42

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
06/05/2021		
Date d'Affichage		
12/05/2021		

L'an deux mil vingt et un

Et le onze mai

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en visio-conférence avec publicité des débats, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

25 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, GLAFFERI Michael, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

3 Membres absents excusés (procurations) :

M. BATTESTI Gilles a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MME NAPPO Michelle a donné procuration à M. SIMONI Pierre Baptiste

1 Absent : M. MALPELI Stéphane

Madame GIAMARCHI Marie Dominique est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Décision modificative n°1/2021 – Budget principal

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DCM 2021-28 du 8 avril 2021 approuvant le budget primitif de la Commune,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications budgétaires tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement afin de prendre en compte notamment,

- En section d'investissement, la restitution d'un trop perçu par la Collectivité, au titre de la taxe d'aménagement
- En section de fonctionnement, les mouvements générés par la notification des dotations de l'Etat ainsi que les dépenses et recettes produites par l'approbation de la convention de financement du déficit d'exploitation de la distribution de gaz au titre de l'exercice 2021,

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique, deuxième adjointe déléguée aux Finances propose aux membres du Conseil Municipal, dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire, de modifier les autorisations budgétaires initiales ainsi qu'il suit :

En SECTION D'INVESTISSEMENT :

		Décision Modificative DEPENSES	
Opé./Article/fonction	Libellé	Augmentation	Diminution
OPFI - Opérations financières			
Ch. 10/10226/01	TAM	3 622,00 €	
OPNI - Opérations non individualisées			
Ch. 21/2188/821	Autres immobilisations		3 622,00 €
TOTAL		3 622,00 €	3 622,00 €

En SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre/Article/fonction	Libellé	Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Ch. 74/7411/01	Dotation forfaitaire				14 827,00 €
Ch. 74/74121/01	Dotation solidarité rurale			1 036,00 €	
Ch. 77/774/01	Subvention exceptionnelle			31 787,00 €	
Ch.011/6068/020	Autres matières et fournitures		20 000,00 €		
Ch.011/615232/811	Entretien réseaux		9 914,00 €		
Ch.67/6718/421	Autres charges exceptionnelles	2 500,00 €			
Ch.67/67443/01	Subvention aux fermiers/concess	45 410,00 €			
TOTAUX		47 910,00 €	29 914,00 €	32 823,00 €	14 827,00 €
EQUILIBRE		17 996,00 €		17 996,00 €	

Où l'exposé de Mme GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDENT** d'adopter la décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal 2021 telle que détaillée ci-dessus,
- **AUTORISENT** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

P.M SIMONPIETRI

